

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

Secrétaire de séance : Stéphanie SIMONNEAU

OBJET : Convention de financement pour les travaux d'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS, Grand'rue de Ternanteuil – Tranche 1.

Le Maire expose.

Par délibération du 9 avril 2021, le conseil municipal a approuvé la réalisation de l'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS, pour la Grand'rue de Ternanteuil – Tranche 1, avec un montant prévisionnel de travaux répartis comme ci-dessous (répartition établie en coordination avec les autres opérateurs de réseaux en fonction des premiers estimatifs comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil) :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique	153 101 €	49%	75 000 €	0 €	78 101 €
Réseau de communications électroniques	43 090 €	0 €		20 125 €	22 965 €
Réseau éclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
Total	196 191 €	75 000 €		20 125 €	101 066 €

Le 23 août dernier, le SIEDS a informé la commune d'un surcoût important pour ces travaux au vu des chiffrages définitifs avec une plus-value globale d'environ 33 000 € HT.

Le Maire présente à l'assemblée la convention de financement établie par le SIEDS, laquelle détermine les modalités financières de l'opération, pour un montant total de 228 747,85 € HT soit 274 497,42 € TTC répartis comme suit :

- **Réseau électrique et d'éclairage public sur supports communs** : le montant total des travaux s'élève à 233 717,82 € TTC (194 764,85 € HT).
Le SIEDS s'engage à financer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et 75 000 € HT soit 39 % du coût des travaux.
La commune s'engage à verser une contribution syndicale de 119 764,85 € HT soit 61 % des travaux d'enfouissement (main d'œuvre et génie civil compris) ;
- **Réseau aérien de communications électroniques sur supports communs** : le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 40 779,60 € TTC (33 983,00 € HT).
La commune s'engage à financer le montant prévisionnel de 17 072,33 € TTC (14 226,94 € HT) soit 42 % des travaux d'enfouissement du réseau de communications électroniques sur supports communs, correspondant à l'ensemble des frais de pose des installations de communications électroniques fournies par ORANGE, et les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement prise en charge par ORANGE.

Le Maire indique à l'assemblée que le financement global de cet enfouissement restant à la charge de la commune, est augmenté de 32 925,79 € HT passant de 101 066 € HT à 133 991,79 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver les termes de la convention de financement présentée ci-dessus, prenant en compte le surcoût des travaux d'enfouissement à la charge de la commune d'Echiré ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré 9 septembre 2022

La secrétaire de séance,

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le :

Notifié ou publié le :

12 SEP. 2022

14 SEP. 2022